

UNIVERSITE DE TOULON
DOMAINE SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
UFR SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
(STAPS)

REGLEMENT DES ETUDES 2018/2023
ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022
LICENCE
MENTION STAPS
ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES ET SANTE
EDUCATION ET MOTRICITE
ENTRAINEMENT SPORTIF
ANNEE L1, L2, L3

Les présentes règles s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants et la charte des examens :

Articles L 613-3, L 613-4 et L 613-5 du Code de l'Education,
 Décret du 23 août 1985 relatif aux conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur,
 Arrêté du 9 avril 1997 relatif au DEUG, à la licence et à la maîtrise,
 Décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux,
 Décret N° 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger,
 Décret N° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience,
 Arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence,
 Décret n°92-657 du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur.

Arrêté d'accréditation n° **20141414** du **1^{er} juin 2018**

1 PRESENTATION GENERALE

La licence STAPS comprend :

- un tronc commun pour la première année de Licence (L1)
- trois spécialisations au sein de la deuxième année de Licence (L2) :
 - "Activités Physiques Adaptées et Santé" ;
 - "Education Motricité" ;
 - "Entraînement Sportif".

Elle propose trois mentions en troisième année de Licence (L3) :

- "Activités Physiques Adaptées et Santé" (APAS) ;
- "Education et Motricité" (avec deux spécialisations : "Enseignement en milieu Primaire" ou "Enseignement en milieu Secondaire")
- "Entraînement Sportif"

La licence est constituée de six semestres consécutifs notés de S1 à S6.

Les semestres sont répartis par 2 en trois niveaux L1, L2, L3.

Le diplôme national de Licence requiert l'acquisition de 180 ECTS.

2 CONDITIONS D'ADMISSION

2.1 Conditions d'admission en première année de licence

Dans les conditions définies par l'article L 612-3 du Code de l'Education et dans les conditions prévues par la délibération du Conseil d'administration relative aux capacités d'accueil, l'étudiant est admis à s'inscrire en premier semestre de Licence s'il est titulaire :

- soit du baccalauréat
- soit du diplôme d'accès aux études universitaires,
- soit d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence du baccalauréat, en application de la réglementation nationale,
- soit, conformément aux dispositions des décrets précités relatifs à la validation des acquis.

2.2 Conditions d'admission en 2^{ème} et 3^{ème} année de licence

En L2, l'étudiant venant d'un autre établissement est autorisé à s'inscrire s'il a obtenu la L1 dans la même mention de licence.

En L3, l'étudiant venant d'un autre établissement est autorisé à s'inscrire s'il a obtenu 120 ECTS dans la même mention ou spécialité de licence.

Pour les étudiants de l'UTLN, voir chapitre 6.3.

Dans le cas où l'étudiant ne possède pas la L1 ou la L2 requise, il doit effectuer un dossier unique d'admission (voir sur le site de l'Université).

3 MODALITES D'INSCRIPTION

3.1 Inscriptions administratives

L'étudiant doit s'inscrire administrativement à l'Université de Toulon au début de chacune des trois années de la licence.

Les conditions d'inscription dans chaque année de la licence dépendent des règles d'admission définies dans le paragraphe 2 du présent règlement.

Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans la même formation, les crédits ECTS délivrés dans l'établissement d'origine lui sont définitivement acquis et il valide seulement le nombre de crédits manquants pour l'obtention de son diplôme.

L'étudiant devra établir un contrat pédagogique avec le (la) directeur (rice) des études.

3.2 Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique valide le contrat d'études de l'étudiant.

L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres consécutifs auprès du secrétariat pédagogique de la composante.

Les étudiants sous conditions particulières d'études peuvent bénéficier d'un contrat pédagogique aménagé.

Les régimes spéciaux sont définis dans la charte des examens (voir sur le site de l'Université).

4 MODALITES D'ENSEIGNEMENTS

4.1 Organisation

Dans le cadre du système européen, chaque formation est organisée en année (AN), semestre (SEM), Unité d'Enseignement (UE), Elément Constitutif d'Unité d'Enseignement (ECUE).

Des ECTS sont affectés à chaque subdivision.

Une année vaut 60 ECTS et un semestre 30 ECTS.

La licence est organisée en :

3 années (L1, L2, L3) de 2 semestres consécutifs (S1 S2, S3 S4, S5 S6)

Chaque ECUE peut être organisé selon des modalités d'enseignement qui lui sont propres construites sur une combinaison de Cours Magistraux (CM), Travaux Dirigés (TD), Travaux Pratiques (TP), Stage.

5 MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET CALCUL DES NOTES

Le contrôle des connaissances est organisé en deux sessions, pour chaque année d'études.

Une année s'obtient par l'acquisition de 60 ECTS.

L'étudiant qui n'a pas obtenu l'année à la première session est convoqué pour passer une ou plusieurs épreuves à la seconde session.

5.1 Nature des épreuves

Le contrôle des connaissances et aptitudes s'effectue soit par un contrôle continu (CC) soit par un contrôle terminal (CT), soit par une combinaison des deux (CC+CT).

Les épreuves peuvent être orales ou écrites.

Lorsque des enseignements de spécialité ont lieu en langue étrangère, l'examen se déroulera en français.

Les modalités de contrôle des connaissances sont précisées dans les tableaux annexes.

Les étudiants doivent se présenter à toutes les épreuves prévues dans leur contrat d'études

Les modalités de validation et de valorisation des engagements étudiants sont régies par l'article 4 de la Charte des examens.

5.2 Calcul des notes

ECUE : lorsque l'ECUE fait l'objet d'une combinaison de CC et CT la règle de calcul de la note est spécifiée dans le tableau annexe.

UE : La note de l'UE est obtenue en effectuant la moyenne des notes des ECUE affectées de leur coefficient.

SEMESTRE : la note du semestre est obtenue en effectuant la moyenne des notes des UE affectées de leur coefficient.

ANNEE : la note de l'année est obtenue en effectuant la moyenne des notes des 2 semestres sans coefficient.

DIPLOME : la note du diplôme est obtenue en effectuant la moyenne des notes des 3 années de licence sans coefficient.

Dans le cas d'une demande d'accès à un diplôme, les ECUE, UE, semestre ou année, obtenus par validation des acquis ne donnent pas lieu à l'attribution d'une note.

Le coefficient de l'enseignement est alors neutralisé (ne rentre pas dans le calcul de la moyenne).

Dans le cas d'une demande de validation pour l'obtention d'un diplôme, le jury peut attribuer une note à un ECUE, une UE, un semestre ou une année.

Inscription tardive

Les absences liées à une inscription tardive se traduisent par une autorisation à se présenter à la session des statuts particuliers sur demande de l'étudiant.

5.3 Cas particulier des étudiants effectuant un semestre ou une année à l'étranger

Sur la base du contrat d'études, l'étudiant obtient des notes par équivalence conformément à la charte « étudiants en mobilité internationale ».

5.4 Absence aux épreuves

Toute absence à une épreuve de la 1^{ère} ou de la 2^{ème} session est sanctionnée par la note de 0/20.

Un étudiant absent pour raison grave et dûment justifiée à une ou des épreuves de la 2^{ème} session, peut faire une demande de remplacement au président du jury. Il se procure le formulaire adéquat auprès du secrétariat pédagogique de la formation.
 Cette disposition ne confère aucun droit pour l'étudiant.

6 MODALITES D'ACQUISITION DES CREDITS EUROPEENS ET REGLES DE PROGRESSION

Les modalités d'acquisition des crédits européens sont les mêmes pour les deux sessions.
 Chaque année, semestre, UE, ECUE est validé si l'étudiant a obtenu les crédits ECTS qui lui sont affectés.

Pour obtenir les ECTS de chaque année, semestre, UE, ECUE l'étudiant doit :

- Soit les obtenir directement en obtenant une note $\geq 10/20$,
- Soit les obtenir par compensation.

Les ECUE dont la note est $\geq 10/20$ sont capitalisables.

Les UE dont la note est $\geq 10/20$ sont définitivement acquises et capitalisables.

6.1 Règles de compensation

La compensation directe à l'intérieur d'une unité d'enseignement (UE)

Si l'étudiant n'a pas obtenu directement les ECUE d'une UE et si la note obtenue à l'UE est $\geq 10/20$, l'étudiant valide l'UE et les ECUE qui la composent.

La compensation entre unités d'enseignement à l'intérieur du semestre

Si l'étudiant n'a pas obtenu directement les UE d'un semestre et si la note obtenue au semestre est $\geq 10/20$, l'étudiant valide le semestre et les UE qui le composent.

La compensation entre deux ou plusieurs UE peut être refusée par l'étudiant s'il veut redoubler ces UE, non directement acquises pour poursuivre dans un parcours choisi.

Dans ce cas, l'étudiant devra repasser tous les ECUE $< 10/20$ des UE non validées.

La compensation entre semestres d'une même année pédagogique

Si l'étudiant n'a pas obtenu directement les deux semestres consécutifs d'une même année et si la note obtenue à l'année est $\geq 10/20$, l'étudiant valide l'année et les deux semestres qui la composent.

6.2 Deuxième session

Une deuxième session est organisée à une période fixée dès la publication des résultats de la première session. Elle est destinée aux étudiants déclarés non admis à la première session. Conformément à l'article 17 de l'arrêté du 1^{er} août 2011, la session de rattrapage est organisée au minimum quinze jours après la publication des résultats.

La meilleure des deux notes obtenues à la session initiale et à la session de rattrapage pour un même ECUE est retenue dans le calcul de la moyenne générale des notes.

Report des notes obtenues à la 1^{ère} session

La 2^{ème} session porte sur les ECUE non acquis des UE non validées par l'étudiant à la 1^{ère} session. L'étudiant conserve le bénéfice des notes $\geq 10/20$ sur proposition du jury aux UE et ECUE.

Cas particulier des notes obtenues en contrôle continu

Les notes obtenues en contrôle continu sont automatiquement reportées à la deuxième session si la note à l'ECUE est supérieure au seuil de 10/20. L'étudiant peut renoncer au bénéfice de la note acquise par demande écrite déposée dans les 15 jours après publication des résultats.

Renonciation du bénéfice du report

- L'étudiant ne peut pas renoncer au bénéfice de la note acquise à une UE $\geq 10/20$.
- L'étudiant peut renoncer au bénéfice de la note acquise à un ECUE $\geq 10/20$ d'une UE non validée par demande écrite déposée dans les quinze jours après délibération du jury. Dans ce cas, seule la note obtenue lors de la deuxième session sera prise en compte lors des délibérations finales.

Règles de calcul de notes spécifiques à la 2^{ème} session aux ECUE

Les notes de CC sont reportées (les règles de calcul sont identiques à celles de la session 1)

6.3 Règles de progression et redoublement

Un étudiant accède à l'année supérieure dès lors qu'il a acquis les 60 ECTS de son année pédagogique, à la 1^{ère} ou à la 2^{ème} session.

Un étudiant qui, à la 2^{ème} session, n'a pas acquis les 60 ECTS de l'année, peut être autorisé à passer dans l'année supérieure sur proposition du jury, dès lors qu'il a acquis 1 semestre en totalité et minimum 15 ECTS dans l'autre semestre.

Dans tous les autres cas, l'étudiant redouble son année.

Aucun passage en L3 ne peut être admis si l'étudiant n'a pas acquis les 60 ECTS de la L1.

Renonciation du bénéfice du redoublement

L'étudiant qui redouble conserve toutes les notes d'UE et d'ECUE $\geq 10/20$.

Il peut renoncer au bénéfice de toute note $\geq 10/20$ obtenue à un ECUE d'une UE non validée.

La demande écrite devra être déposée au secrétariat pédagogique au plus tard dans les quinze jours suivant la rentrée.

6.4 Cas particulier : UE « Sécurité et Sauvetage en Milieu Aquatique »

Une UE optionnelle intitulée "Sécurité et Sauvetage en Milieu Aquatique" est mise en œuvre à destination des seuls spécialistes "Natation" inscrits dans le parcours Entraînement Sportif de la Licence STAPS.

Cette UE ne donne pas lieu à une note, simplement à une validation conférant une certification professionnelle.

Elle est constituée de 3 ECUE (capitalisables mais non compensables entre elles) :

- ECUE1. S'intégrer dans le milieu professionnel
- ECUE2. Mettre en œuvre les moyens technologiques à sa disposition pour le maintien de l'hygiène d'un lieu de pratique
- ECUE3. Assurer la sécurité d'un lieu de pratique

Cette UE est liée à la formation du même nom organisé dans le cadre de la FTLV (qui comprend la certification au Premiers Secours en Equipe de niveau 1 - PSE1 - ainsi que le Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique - BNSSA) car les ECUE1 et ECUE3 sont acquises en cas de validation du BNSSA.

7 MODALITES D'OBTENTION DU DIPLOME ET MENTIONS

7.1 Diplôme de licence

L'obtention de la Licence est conditionnée par l'acquisition de 180 ECTS (L1 + L2 + L3).

Pour les formations comportant un stage obligatoire, la délivrance du diplôme est subordonnée à la réalisation et la soutenance du stage.

Les mentions sont délivrées aux deux sessions. Les mentions sont délivrées en fonction de la moyenne générale obtenue par l'étudiant sur l'ensemble des 3 années de la Licence (L1, L2, L3).

Moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 : mention passable

Moyenne générale supérieure ou égale à 12/20 : mention assez bien

Moyenne générale supérieure ou égale à 14/20 : mention bien
Moyenne générale supérieure ou égale à 16/20 : mention très bien

7.2 Diplôme intermédiaire de DEUG

L'étudiant qui le demande peut obtenir un diplôme de DEUG Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives mention STAPS s'il a acquis les 60 ECTS de la L1 et les 60 ECTS de la L2.

8 ABSENCE, FRAUDE AUX EXAMENS ET PLAGIAT

8.1 Absence aux cours

La présence est obligatoire aux séances de travaux dirigés, de travaux pratiques et de stage, sauf régimes spéciaux entraînant une dispense d'enseignement prévue au contrat d'études.

Au-delà de trois absences non justifiées aux séances de travaux pratiques, travaux dirigés, oraux et stages il peut être décidé l'exclusion de la première session d'examen.

Une absence totale non justifiée d'une année d'études peut entraîner l'exclusion aux deux sessions pour l'année en cours.

Une commission constituée du directeur de la composante, du ou des responsables d'études, du responsable de l'enseignement, décide de l'exclusion éventuelle après convocation de l'étudiant.

8.2 Fraude aux examens et plagiat

La fraude est passible de sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Le plagiat est passible de peine pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 500000€ d'amende.

Voir charte des examens sur le site de l'Université.

UFR	STAPS
Champ disciplinaire	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
Domaine de formation	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
Mention du diplôme	Licence STAPS
Parcours 1	
Parcours 2	
Parcours 3	
Effectifs du diplôme	385
Année du diplôme	L1
Responsables pédagogiques	Carole FONTANI
Secrétaire pédagogique	Isabel Flandrin
Maquette 2021/2022	

SEM	CODES	MATIERES	ECTS	Coef.	MCC	CM	TD	TP	NBR GRPES TD	NBR GRPES TP	Heures étudiant / semestre	TOTAL HETD / semestre
S1	SEM	Semestre 1 STAPS	30								238,00	2407,00
S1	UE 1.1	Spécialité Sportive : 1 au choix parmi liste (**)	5	2,5		0,00	36,00	0,00			36,00	504
S1	ECUE 1.1.1	Pratique	2	1	CC		20		14		20,00	280
S1	ECUE 1.1.2	Théorie	2	1	CC		10		14		10,00	140
S1	ECUE 1.1.3	Liaison Théorie-Pratique	1	0,5	CC		6		14		6,00	84
S1	UE 1.2	Polyvalences Sportives	3	1,5		0,00	42,00	0,00			42,00	588
S1		3 Polyvalences obligatoires parmi liste (*)			CC							
S1	ECUE 1.2.1	Polyvalence 1	1	0,5			14		14		14,00	196
S1	ECUE 1.2.2	Polyvalence 2	1	0,5			14		14		14,00	196
S1	ECUE 1.2.3	Polyvalence 3	1	0,5			14		14		14,00	196
S1	UE 1.3	Introduction aux Sciences de la Vie et de la Santé	8	4		36,00	30,00	0,00			66,00	474
S1	ECUE 1.3.1	Physiologie 1	2	1	CC	9	7,5		14		16,50	118,5
S1	ECUE 1.3.2	Anatomie 1	2	1	CC	9	7,5		14		16,50	118,5
S1	ECUE 1.3.3	Biomécanique 1	2	1	CC	9	7,5		14		16,50	118,5
S1	ECUE 1.3.4	Neurophysiologie 1	2	1	CC	9	7,5		14		16,50	118,5
S1	UE 1.4	Introduction aux Sciences de l'Homme et de la Société	8	4		36,00	30,00	0,00			66,00	474
S1	ECUE 1.4.1	Histoire 1	2	1	CC	9	7,5		14		16,50	118,5
S1	ECUE 1.4.2	Psychologie 1	2	1	CC	9	7,5		14		16,50	118,5
S1	ECUE 1.4.3	Psychologie Sociale 1	2	1	CC	9	7,5		14		16,50	118,5
S1	ECUE 1.4.4	Sociologie 1	2	1	CC	9	7,5		14		16,50	118,5
S1	UE 1.5	Compétences transversales méthodologiques, linguistiques, techniques	6	3		2,00	26,00				28,00	367
S1	ECUE 1.5.1	Anglais (14h+4h auto-formation)	2	1	CC		14		14		14,00	196
S1	ECUE 1.5.2	Méthodologie du Travail Universitaire et recherche documentaire	2	1	CC		6		14		6,00	84
S1	ECUE 1.5.3	Initiation à l'activité physique pour personnes en situation de handicap	2	1	CC+CT	2	6		14		8,00	87
S2	SEM	Semestre 2	30								252,00	2356,00
S2	UE 2.1	Spécialité Sportive : 1 au choix parmi liste (**)	5	2,5		0,00	36,00	0,00			36,00	468
S2	ECUE 2.1.1	Pratique	2	1	CC		20		13		20,00	260
S2	ECUE 2.1.2	Théorie	2	1	CC		10		13		10,00	130
S2	ECUE 2.1.3	Liaison Théorie-Pratique	1	0,5	CC		6		13		6,00	78
S2	UE 2.2	Polyvalences Sportives	3	1,5		0,00	42,00	0,00			42,00	546
S2		3 Polyvalences obligatoires parmi liste (*)			CC							
S2	ECUE 2.2.1	Polyvalence 4	1	0,5			14		13		14,00	182
S2	ECUE 2.2.2	Polyvalence 5	1	0,5			14		13		14,00	182
S2	ECUE 2.2.3	Polyvalence 6	1	0,5			14		13		14,00	182
S2	UE 2.3	Sciences de la Vie et de la Santé	8	4		36,00	30,00	0,00			66,00	444
S2	ECUE 2.3.1	Physiologie 2	2	1	CC	9	7,5		13		16,50	111
S2	ECUE 2.3.2	Anatomie 2	2	1	CC	9	7,5		13		16,50	111
S2	ECUE 2.3.3	Biomécanique 2	2	1	CC	9	7,5		13		16,50	111
S2	ECUE 2.3.4	Physiologie 3	2	1	CC	9	7,5		13		16,50	111
S2	UE 2.4	Sciences de l'Homme et de la Société	8	4		36,00	30,00	0,00			66,00	444
S2	ECUE 2.4.1	Histoire 2	2	1	CC	9	7,5		13		16,50	111
S2	ECUE 2.4.2	Psychologie 2	2	1	CC	9	7,5		13		16,50	111
S2	ECUE 2.4.3	Psychologie sociale 2	2	1	CC	9	7,5		13		16,50	111
S2	ECUE 2.4.4	Sociologie 2	2	1	CC	9	7,5		13		16,50	111
S2	UE 2.5	Compétences transversales méthodologiques, linguistiques, techniques	6	3		8,00	34,00	0,00			42,00	454
S2	ECUE 2.5.1	Anglais (14h+4h auto-formation)	2	1	CC		14		13		14,00	182
S2	ECUE 2.5.2	Méthodologie du Travail Universitaire et recherche documentaire	1	0,5	CC		6		13		6,00	78
S2	ECUE 2.5.3	Initiation à l'activité physique adaptée	1	0,5	CC+CT	2	6		13		8,00	81
S2	ECUE 2.5.4	Découverte des Parcours Professionnels	0		enseignement suivi	6			13		6,00	9
S2	ECUE 2.5.5	Elaboration d'un projet professionnel	2	1	CC		8		13		8,00	104

* Polyvalences : Athlétisme, Football, Handball, Course d'orientation, Rugby, Badminton,

** Spécialités sportives : Athlétisme, Basket-ball, Danse, Escalade, Football, Gymnastique, Hand-ball, Judo, Natation, Rugby, Tennis, Triathlon, Voile, Volley-ball

Enseignements de spécialités mutualisés L1, L2, L3. 29 groupes de TD au total sur les 3 années pour 14 spé

Total heures semestre 1 / étudiants	238,00
Total heures semestre 2 / étudiants	252,00
s/total heures année / étudiants	
Total heures année / étudiants	490,00

HETD sem1	2407
HETD sem2	2356
HETD s/Total	
HETD TOTAL	4763

UFR	STAPS
Champ disciplinaire	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
Domaine de formation	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
Mention du diplôme	Licence STAPS
Parcours 1	
Parcours 2	
Parcours 3	
Effectifs du diplôme	260 (accréditation pour 230)
Année du diplôme	L2
Responsables pédagogiques	Olivier Gavarry
Secrétaire pédagogique	Sylvie Meller
maquette 2021/2022	

SEM	CODES	MATIERES	ECTS	Coef.	MCC	CM	TD	TP	NBR GRPES TD	NBR GRPES TP	Heures étudiant / semestre	TOTAL HETD / semestre
53	SEM	Semestre 3	30								248,0	1743,3
53	UE 3.1	Spécialité Sportive : 1 au choix parmi liste (**)	5	2,5		0,00	36,00	0,00			36,0	288,0
53	ECUE 3.1.1	Pratique	2	1	CC		20		8		20,0	160,0
53	ECUE 3.1.2	Théorie	2	1	CC		10		8		10,0	80,0
53	ECUE 3.1.3	Liaison Théorie-Pratique	1	0,5	CC		6		8		6,0	48,0
53	UE 3.2	Polyvalences Sportives (spécifiques au milieu pro : APAS, Education Motricité ou Entraînement sportif) parmi liste *	3	1,5		0,00	42,00	0,00			42,0	336,0
53	ECUE 3.2.1	Polyvalence 7 (12h pratique + 2h théorie)	1	0,5	CC		14		8		14,0	112,0
53	ECUE 3.2.2	Polyvalence 8 (12h pratique + 2h théorie)	1	0,5	CC		14		8		14,0	112,0
53	ECUE 3.2.3	Polyvalence 9 (12h pratique + 2h théorie)	1	0,5	CC		14		8		14,0	112,0
53	UE 3.3	Sciences de la Vie et de la Santé	4,5	3		24,00	22,50	0,00			46,5	216,0
53	ECUE 3.3.1	Physiologie 4	1,5	1	CC	8	7,5		8		15,5	72,0
53	ECUE 3.3.2	Anatomie 3	1,5	1	CC	8	7,5		8		15,5	72,0
53	ECUE 3.3.3	Biomécanique 3	1,5	1	CC	8	7,5		8		15,5	72,0
53	UE 3.4	Sciences de l'Homme et de la Société	4,5	3		24,00	22,50	0,00			46,5	216,0
53	ECUE 3.4.1	Histoire 3	1,5	1	CC	8	7,5		8		15,5	72,0
53	ECUE 3.4.2	Psychologie Cognitive 1	1,5	1	CC	8	7,5		8		15,5	72,0
53	ECUE 3.4.3	Psychologie du développement 1	1,5	1	CC	8	7,5		8		15,5	72,0
53	UE 3.5	Compétences disciplinaires de diagnostic et d'analyse	4,5	3		0,00	0,00	18,00			18,0	192,0
53	ECUE 3.5.1	Ergométrie, Mesures et Test de Terrain	1,5	1	CC			9		16	9,0	96,0
53	ECUE 3.5.2	Audiovisuel et analyse vidéo	1,5	1	CC			6		16	6,0	64,0
53	ECUE 3.5.3	Outils d'analyse du mouvement (numériques et objets connectés)	1,5	1	CC			3		16	3,0	32,0
53	UE 3.6	Compétences transversales méthodologiques, linguistiques	3	1,5		1,50	14,00	7,50			23,0	194,3
53	ECUE 3.6.1	Anglais (14h+4h auto-formation)	2	1	CC		14		8		14,0	112,0
53	ECUE 3.6.2	Préparation au PIX	1	0,5	CC			7,5		16	7,5	80,0
53	ECUE 3.6.3	Maîtrise de l'écrit			Enseignement suivi	1,5					1,5	24,3
53	UE 3.7	Compétences pré-professionnelles (1 option au choix : ES, Educ Mot, APAS)	5,50	3		18,00	18,00	0,00			36,0	301,0
53	ECUE 3.7.1	Connaissances d'un secteur professionnel (APAS, Entraînement sportif ou Education Motricité)	3	1,5	CC	18	12		8		30,0	123,0
53	ECUE 3.7.2	Méthodologie du stage, suivi de stage* et stage de 40 h (APAS, Entraînement sportif ou Education Motricité)	2,5	1,5	CC+CT		6		8		6,0	178,0
		*Suivi de stage : 0,5h/étudiant										
54	SEM	Semestre 4	30								271,0	1908,7
54	UE 4.1	Spécialité Sportive : 1 au choix parmi liste (**)	5	2,5		0,00	36,00	0,00			36,0	288,0
54	ECUE 4.1.1	Pratique	2	1	CC		20		8		20,0	160,0
54	ECUE 4.1.2	Théorie	2	1	CC		10		8		10,0	80,0
54	ECUE 4.1.3	Liaison Théorie-Pratique	1	0,5	CC		6		8		6,0	48,0
54	UE 4.2	Polyvalences Sportives (spécifiques au milieu pro : APAS, Education Motricité ou Entraînement sportif) parmi liste *	3	1,5		0,00	42,00	0,00			42,0	336,0
54	ECUE 4.2.1	Polyvalence 10 (12h pratique + 2h théorie)	1	0,5	CC		14		8		14,0	112,0
54	ECUE 4.2.2	Polyvalence 11 (12h pratique + 2h théorie)	1	0,5	CC		14		8		14,0	112,0
54	ECUE 4.2.3	Polyvalence 12 (12h pratique + 2h théorie)	1	0,5	CC		14		8		14,0	112,0
54	UE 4.3	Sciences de la Vie et de la Santé	4,5	3		24,00	22,50	0,00			46,5	216,0
54	ECUE 4.3.1	Physiologie 5	1,5	1	CC	8	7,5		8		15,5	72,0
54	ECUE 4.3.2	Physiologie 6	1,5	1	CC	8	7,5		8		15,5	72,0
54	ECUE 4.3.3	Neurophysiologie 2	1,5	1	CC	8	7,5		8		15,5	72,0
54	UE 4.4	Sciences de l'Homme et de la Société	4,5	3		24,00	22,50	0,00			46,5	216,0
54	ECUE 4.4.1	Histoire 4	1,5	1	CC	8	7,5		8		15,5	72,0
54	ECUE 4.4.2	Psychologie cognitive 2	1,5	1	CC	8	7,5		8		15,5	72,0
54	ECUE 4.4.3	Psychologie du développement 2	1,5	1	CC	8	7,5		8		15,5	72,0
54	UE 4.5	Compétences disciplinaires de diagnostic et d'analyse	2	2		0,00	0,00	17,00			17,0	181,3
54	ECUE 4.5.1	Ergométrie, Mesures et tests de terrain	1	1	CC			9		16	9,0	96,0
54	ECUE 4.5.2	Audiovisuel et analyse vidéo	1	1	CC			8		16	8,0	85,3
54	UE 4.6	Compétences transversales méthodologiques, linguistiques, techniques	6	3,5		0	35	11			47,0	370,3
54	ECUE 4.6.1	Anglais scientifique (14h+2h auto-formation)	2	1	CC		14		8		14,0	112,0
54	ECUE 4.6.2	Statistiques	1	1	CC		12		8		12,0	96,0
54	ECUE 4.6.3	Préparation au PIX	1	0,5	CC			11		16	11,0	117,3
54	ECUE 4.6.4	Maîtrise de l'écrit :	2	1	CCI						0,0	0,0
		Maîtrise de l'écrit (Parcours 1)							6		4,0	18,0
		ou Maîtrise de l'écrit (Parcours 2, renforcé)						9		3	10,0	27,0
54	UE 4.7	Compétences pré-professionnelles (1 option au choix : ES, Educ Mot, APAS)	5	3		18,00	18,00	0,00			36,0	301,0
54	ECUE 4.7.1	Connaissances d'un secteur professionnel (APAS, Entraînement sportif ou Education Motricité)	3	1,5	CC	18	12		8		30,0	123,0
54	ECUE 4.7.2	Méthodologie du stage, suivi de stage* et stage de 40 h (APAS, Entraînement sportif ou Education Motricité)	2	1,5	CC+CT		6		8		6,0	178,0
		*Suivi de stage : 0,5h/étudiant										

* Polyvalences : Natation, Danse, Combat, Gym, Ultimate, Musculation, APA Obésité, APA Cardio-respiratoire, APA Vieillesse, Conditions physiques, Stretching, Trail

** Spécialités sportives : Athlétisme, Basket-ball, Danse, Escalade, Football, Gymnastique, Hand-ball, Judo, Natation, Rugby, Tennis, Triathlon, Voile, Volley-ball, APAS

Total heures semestre 1 / étudiants	248,00
Total heures semestre 2 / étudiants	271,00
5/total heures année / étudiants	
Total heures année / étudiants	519,00

Remarques : Enseignements de spécialités mutualisés L1, L2, L3
29 groupes de TD au total sur 15 spé

UFR	STAPS
Champ disciplinaire	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
Domaine de formation	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
Mention du diplôme	STAPS Activités Physiques Adaptées et Santé
Parcours 1	
Parcours 2	
Parcours 3	
Effectifs du diplôme	60
Année du diplôme	L3
Responsables pédagogiques	Marie-Laure MILLE
Secrétaire pédagogique	Sylvie Meller
<i>maquette 2021/2022</i>	

SEM	CODES	MATIERES	ECTS	Coef.	MCC	CM	TD	TP	NBR GRPES TD	NBR GRPES TP	Heures étudiant / semestre	TOTAL HETD / semestre
S5	SEM	Semestre 5	30								270,0	561,0
S5	UE 5.1	Spécialité Sportive :	5	2,5		0,00	36,00	0,00			36,0	72,0
S5	ECUE 5.1.1	Pratique	2	1	CC		20		2		20,0	40,0
S5	ECUE 5.1.2	Théorie	2	1	CC		10		2		10,0	20,0
S5	ECUE 5.1.3	Liaison Théorie-Pratique	1	0,5	CC		6		2		6,0	12,0
S5	UE 5.2	Polyvalences Sportives APAS : 3 polyvalences obligatoires parmi (**)	3	1,5		0,00	42,00	0,00			42,0	84,0
S5	ECUE 5.2.1	Polyvalence 1 (12h pratique + 2h théorie)	1	0,5	CC		14		2		14,0	28,0
S5	ECUE 5.2.2	Polyvalence 2 (12h pratique + 2h théorie)	1	0,5	CC		14		2		14,0	28,0
S5	ECUE 5.2.3	Polyvalence 3 (12h pratique + 2h théorie)	1	0,5	CC		14		2		14,0	28,0
S5	UE 5.3	Fondements scientifiques appliqués à l'homme en mouvement	4,5	3		18,00	24,00	0,00			42,0	75,0
S5	ECUE 5.3.1	Physiologie 7	1,5	1	CC	6	8		2		14,0	25,0
S5	ECUE 5.3.2	Sociologie 3	1,5	1	CC	6	8		2		14,0	25,0
S5	ECUE 5.3.3	Biomécanique 4	1,5	1	CC	6	8		2		14,0	25,0
S5	UE 5.4	Compétences transversales méthodologiques, linguistiques	3	1,5		0,00	24,00	0,00			24,0	48,0
S5	ECUE 5.4.1	Anglais (14h+4h auto-formation)	2	1	CC		14		2		14,0	28,0
S5	ECUE 5.4.2	Méthodologie de la recherche	1	0,5	CC		10		2		10,0	20,0
S5	UE 5.5	Compétences pré-professionnelles	14,5	6		0,00	126,00	0,00			126,0	282,0
S5	ECUE 5.5.1	Connaissance du secteur professionnel APAS	7,5	3	CC		120		2		120,0	240,0
S5	ECUE 5.5.2	Méthodologie du stage, suivi de stage* et stage (60 heures)	7	3	CC+CT		6		2		6,0	42,0
		*Suivi de stage : 0,5h/étudiant										
S6	SEM	Semestre 6	30								266,0	553,0
S6	UE 6.1	Spécialité Sportive : 1 au choix parmi liste (*)	5	2,5		0,00	36,00	0,00			36,0	72,0
S6	ECUE 6.1.1	Pratique	2	1	CC		20		2		20,0	40,0
S6	ECUE 6.1.2	Théorie	2	1	CC		10		2		10,0	20,0
S6	ECUE 6.1.3	Liaison Théorie-Pratique	1	0,5	CC		6		2		6,0	12,0
S6	UE 6.2	Polyvalences Sportives APAS : 3 polyvalences obligatoires parmi (**)	3	1,5		0,00	42,00	0,00			42,0	84,0
S6	ECUE 6.2.1	Polyvalence 4 (12h pratique + 2h théorie)	1	0,5	CC		14		2		14,0	28,0
S6	ECUE 6.2.2	Polyvalence 5 (12h pratique + 2h théorie)	1	0,5	CC		14		2		14,0	28,0
S6	ECUE 6.2.3	Polyvalence 6 (12h pratique + 2h théorie)	1	0,5	CC		14		2		14,0	28,0
S6	UE 6.3	Fondements scientifiques appliqués à l'homme en mouvement	4,5	3		18,00	24,00	0,00			42,0	75,0
S6	ECUE 6.3.1	Neurophysiologie 3	1,5	1	CC	6	8		2		14,0	25,0
S6	ECUE 6.3.2	Psychologie cognitive 3	1,5	1	CC	6	8		2		14,0	25,0
S6	ECUE 6.3.3	Sciences humaines & sociales 1	1,5	1	CC	6	8		2		14,0	25,0
S6	UE 6.4	Compétences transversales méthodologiques, linguistiques, techniques	3	1,5		0,00	20,00	0,00			20,0	40,0
S6	ECUE 6.4.1	Anglais (14h+4h auto-formation)	2	1	CC		14		2		14,0	28,0
S6	ECUE 6.4.2	PEC	1	0,5	CC		6		2		6,0	12,0
S6	UE 6.5	Compétences pré-professionnelles	14,5	6		0,00	126,00	0,00			126,0	282,0
S6	ECUE 6.5.1	Connaissance du secteur professionnel APAS	7,5	3	CC		120		2		120,0	240,0
S6	ECUE 6.5.2	Méthodologie du stage, suivi de stage* et stage (60 heures)	7	3	CC+CT		6		2		6,0	42,0
		*Suivi de stage : 0,5h/étudiant										

Remarques : *Spécialités sportives APAS : APA Obésité, vieillissement, patho cardio respi, patho motrices, handisport

** Polyvalences : Quadrugby, Patho. sensorielles, Déf. auditives, Balnéothérapie, APA Natation, Handibasket,

Total heures semestre 1 / étudiants	270,00
Total heures semestre 2 / étudiants	266,00
s/total heures année / étudiants	
Total heures année / étudiants	536,00

UFR	STAPS
Champ disciplinaire	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
Domaine de formation	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
Mention du diplôme	STAPS Education Motricité
Effectifs du diplôme	90 (accréditation pour 70)
Année du diplôme	L3
Responsables pédagogiques	Twiggy Lejeune-Vazquez
Secrétaire pédagogique	Sylvie Meller
<i>maquette 2021/2022</i>	

SEM	CODES	MATIERES	ECTS	Coef.	MCC	CM	TD	TP	NBR GRPES TD	NBR GRPES TP	Heures étudiant / semestre	TOTAL HETD / semestre
SS	SEM	Semestre 5	30								270,0	828,0
SS	UE 5.1	Spécialité Sportive : 1 au choix parmi liste (*)	5	2,5		0,00	36,00	0,00			36,0	108,0
SS	ECUE 5.1.1	Pratique	2	1	CC		20		3		20,0	60,0
SS	ECUE 5.1.2	Théorie	2	1	CC		10		3		10,0	30,0
SS	ECUE 5.1.3	Liaison Théorie-Pratique	1	0,5	CC		6		3		6,0	18,0
SS	UE 5.2	Polyvalences Sportives Education Motricité : 3 polyvalences obligatoires parmi (**)	3	1,5		0,00	42,00	0,00			42,0	126,0
SS	ECUE 5.2.1	Polyvalence 1 (12h pratique + 2h théorie)	1	0,5	CC		14		3		14,0	42,0
SS	ECUE 5.2.2	Polyvalence 2 (12h pratique + 2h théorie)	1	0,5	CC		14		3		14,0	42,0
SS	ECUE 5.2.3	Polyvalence 3 (12h pratique + 2h théorie)	1	0,5	CC		14		3		14,0	42,0
SS	UE 5.3	Fondements scientifiques appliqués à l'homme en mouvement	4,5	3		18,00	24,00	0,00			42,0	99,0
SS	ECUE 5.3.1	Physiologie 7	1,5	1	CC	6	8		3		14,0	33,0
SS	ECUE 5.3.2	Sociologie 3	1,5	1	CC	6	8		3		14,0	33,0
SS	ECUE 5.3.3	Biomécanique 4	1,5	1	CC	6	8		3		14,0	33,0
SS	UE 5.4	Compétences transversales méthodologiques, linguistiques	3	1,5		0,00	24,00	0,00			24,0	72,0
SS	ECUE 5.4.1	Anglais (14h+4h auto-formation)	2	1	CC		14		3		14,0	42,0
SS	ECUE 5.4.2	Méthodologie de la recherche	1	0,5	CC		10		3		10,0	30,0
SS	UE 5.5	Compétences pré-professionnelles	14,5	6		0,00	126,00	0,00			126,0	423,0
SS	ECUE 5.5.1	Connaissance du secteur professionnel Education Motricité	7,5	3	CC		120		3		120,0	360,0
SS	ECUE 5.5.2	Méthodologie du stage, suivi de stage* et stage (60 heures)	7	3	CC+CT		6		3		6,0	63,0
		suivi de stage : 0,5h/étudiant										
S6	SEM	Semestre 6	30								266,0	816,0
S6	UE 6.1	Spécialité Sportive : 1 au choix parmi liste (*)	5	2,5		0,00	36,00	0,00			36,0	108,0
S6	ECUE 6.1.1	Pratique	2	1	CC		20		3		20,0	60,0
S6	ECUE 6.1.2	Théorie	2	1	CC		10		3		10,0	30,0
S6	ECUE 6.1.3	Liaison Théorie-Pratique	1	0,5	CC		6		3		6,0	18,0
S6	UE 6.2	Polyvalences Sportives Education Motricité : 3 polyvalences obligatoires parmi (**)	3	1,5		0,00	42,00	0,00			42,0	126,0
S6	ECUE 6.2.1	Polyvalence 4 (12h pratique + 2h théorie)	1	0,5	CC		14		3		14,0	42,0
S6	ECUE 6.2.2	Polyvalence 5 (12h pratique + 2h théorie)	1	0,5	CC		14		3		14,0	42,0
S6	ECUE 6.2.3	Polyvalence 6 (12h pratique + 2h théorie)	1	0,5	CC		14		3		14,0	42,0
S6	UE 6.3	Fondements scientifiques appliqués à l'homme en mouvement	4,5	3		18,00	24,00	0,00			42,0	99,0
S6	ECUE 6.3.1	Neurophysiologie 3	1,5	1	CC	6	8		3		14,0	33,0
S6	ECUE 6.3.2	Psychologie cognitive 3	1,5	1	CC	6	8		3		14,0	33,0
S6	ECUE 6.3.3	Sciences humaines & sociales 1	1,5	1	CC	6	8		3		14,0	33,0
S6	UE 6.4	Compétences transversales méthodologiques, linguistiques, techniques	3	1,5		0,00	20,00	0,00			20,0	60,0
S6	ECUE 6.4.1	Anglais (14h+4h auto-formation)	2	1	CC		14		3		14,0	42,0
S6	ECUE 6.4.2	PEC	1	0,5	CC		6		3		6,0	18,0
S6	UE 6.5	Compétences pré-professionnelles	14,5	6		0,00	126,00	0,00			126,0	423,0
S6	ECUE 6.5.1	Connaissance du secteur professionnel Education Motricité	7,5	3	CC		120		3		120,0	360,0
S6	ECUE 6.5.2	Méthodologie du stage, suivi de stage* et stage (60 heures)	7	3	CC+CT		6		3		6,0	63,0
		*suivi de stage : 0,5h/étudiant										

Remarques :

Enseignements de spécialités mutualisés L1, L2, L3, 29 groupes au total
 * Athlétisme, Basket-ball, Danse, Escalade, Football, Gymnastique, Hand-ball, Judo, Natation, Rugby, Tennis, Triathlon, Voile, Volley-ball
 ** Jeux de préhension, Jeux collectifs, Course d'orientation, Athlétisme, Volleyball, Lutte/Boxe, Acrosport, Tennis de table, Gym, Escalade, Arts du cirque (polyvalences susceptibles d'ajustements en fonction des programmes d'EPS scolaires)

Total heures semestre 1 / étudiants	270,00
Total heures semestre 2 / étudiants	266,00
s/total heures année / étudiants	536,00

UFR	STAPS
Champ disciplinaire	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
Domaine de formation	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
Mention du diplôme	STAPS Entraînement Sportif
Effectifs du diplôme	90 (accréditation pour 60)
Année du diplôme	L3
Responsables pédagogiques	Fabrice Joulia
Secrétaire pédagogique	Sylvie Meller
<i>maquette 2021/2022</i>	

SEM	CODES	MATIERES	ECTS	Coef.	MCC	CM	TD	TP	NBR GRPES TD	NBR GRPES TP	Heures étudiant / semestre	TOTAL HETD / semestre
SS	SEM	Semestre 5	30								270,0	828,0
SS	UE 5.1	Spécialité Sportive : 1 au choix parmi liste (*)	5	2,5		0,00	36,00	0,00			36,0	108,0
SS	ECUE 5.1.1	Pratique	2	1	CC		20		3		20,0	60,0
SS	ECUE 5.1.2	Théorie	2	1	CC		10		3		10,0	30,0
SS	ECUE 5.1.3	Liaison Théorie-Pratique	1	0,5	CC		6		3		6,0	18,0
SS	UE 5.2	Polyvalences Sportives Entraînement sportif : 3 polyvalences obligatoires parmi (**)	3	1,5		0,00	42,00	0,00			42,0	126,0
SS	ECUE 5.2.1	Polyvalence 1 (12h pratique + 2h théorie)	1	0,5	CC		14		3		14,0	42,0
SS	ECUE 5.2.2	Polyvalence 2 (12h pratique + 2h théorie)	1	0,5	CC		14		3		14,0	42,0
SS	ECUE 5.2.3	Polyvalence 3 (12h pratique + 2h théorie)	1	0,5	CC		14		3		14,0	42,0
SS	UE 5.3	Fondements scientifiques appliqués à l'homme en mouvement	4,5	3		18,00	24,00	0,00			42,0	99,0
SS	ECUE 5.3.1	Physiologie 7	1,5	1	CC		6		3		14,0	33,0
SS	ECUE 5.3.2	Sociologie 3	1,5	1	CC		6		3		14,0	33,0
SS	ECUE 5.3.3	Biomécanique 4	1,5	1	CC		6		3		14,0	33,0
SS	UE 5.4	Compétences transversales méthodologiques, linguistiques	3	1,5		0,00	24,00	0,00			24,0	72,0
SS	ECUE 5.4.1	Anglais (14h+4h auto-formation)	2	1	CC		14		3		14,0	42,0
SS	ECUE 5.4.2	Méthodologie de la recherche	1	0,5	CC		10		3		10,0	30,0
SS	UE 5.5	Compétences pré-professionnelles	14,5	6		0,00	126,00	0,00			126,0	423,0
SS	ECUE 5.5.1	Connaissance du secteur professionnel Entraînement sportif	7,5	3	CC		120		3		120,0	360,0
SS	ECUE 5.5.2	Méthodologie du stage, suivi de stage* et stage (60 heures)	7	3	CC+CT		6		3		6,0	63,0
		* Suivi de stage : 0,5h/étudiant										
S6	SEM	Semestre 6	30								266,0	816,0
S6	UE 6.1	Spécialité Sportive : 1 au choix parmi liste (*)	5	2,5		0,00	36,00	0,00			36,0	108,0
S6	ECUE 6.1.1	Pratique	2	1	CC		20		3		20,0	60,0
S6	ECUE 6.1.2	Théorie	2	1	CC		10		3		10,0	30,0
S6	ECUE 6.1.3	Liaison Théorie-Pratique	1	0,5	CC		6		3		6,0	18,0
S6	UE 6.2	Polyvalences Sportives Entraînement sportif : 3 polyvalences obligatoires parmi (**)	3	1,5		0,00	42,00	0,00			42,0	126,0
S6	ECUE 6.2.1	Polyvalence 4 (12h pratique + 2h théorie)	1	0,5	CC		14		3		14,0	42,0
S6	ECUE 6.2.2	Polyvalence 5 (12h pratique + 2h théorie)	1	0,5	CC		14		3		14,0	42,0
S6	ECUE 6.2.3	Polyvalence 6 (12h pratique + 2h théorie)	1	0,5	CC		14		3		14,0	42,0
S6	UE 6.3	Fondements scientifiques appliqués à l'homme en mouvement	4,5	3		18,00	24,00	0,00			42,0	99,0
S6	ECUE 6.3.1	Neurophysiologie 3	1,5	1	CC		6		3		14,0	33,0
S6	ECUE 6.3.2	Psychologie cognitive 3	1,5	1	CC		6		3		14,0	33,0
S6	ECUE 6.3.3	Sciences humaines & sociales 1	1,5	1	CC		6		3		14,0	33,0
S6	UE 6.4	Compétences transversales méthodologiques, linguistiques, techniques	3	1,5		0,00	20,00	0,00			20,0	60,0
S6	ECUE 6.4.1	Anglais (14h+4h auto-formation)	2	1	CC		14		3		14,0	42,0
S6	ECUE 6.4.2	PEC	1	0,5	CC		6		3		6,0	18,0
S6	UE 6.5	Compétences pré-professionnelles	14,5	6		0,00	126,00	0,00			126,0	423,0
S6	ECUE 6.5.1	Connaissance du secteur professionnel Entraînement sportif	7,5	3	CC		120		3		120,0	360,0
S6	ECUE 6.5.2	Méthodologie du stage, suivi de stage* et stage (60 heures)	7	3	CC+CT		6		3		6,0	63,0
		* Suivi de stage : 0,5h/étudiant										

Remarques : Enseignements de spécialités mutualisés L1, L2, L3

* Athlétisme, Basket-ball, Danse, Escalade, Football, Gymnastique, Hand-ball, Judo, Natation, Rugby, Tennis, Triathlon, Voile, Volley-ball

** Crossfit, Fitness, TRX, Futsal, Pilates, haltérophilie

Total heures semestre 1 / étudiants	270,00
Total heures semestre 2 / étudiants	266,00
s/total heures année / étudiants	
Total heures année / étudiants	536,00